

avertissement

Ce dossier présente l'ensemble des risques majeurs, naturels ou technologiques, auquel est exposé le département de l'Aveyron.

Le souci d'exhaustivité et d'objectivité dans la rédaction de ce document justifie quelques avertissements préalables.

Le recensement des risques renvoie à la notion de prévention et non à celle de danger.

Le fait de dénombrer les risques ne doit pas porter à considérer que chacun d'eux revêt le même caractère de gravité. Un recensement a pour effet « d'uniformiser » la présentation et ne rend pas compte de l'extrême diversité des risques quant à leur ampleur, leur permanence ou leur fréquence.

L'information sur les risques majeurs est une démarche préventive, visant à offrir aux citoyens une vision claire et objective des risques auxquels ils peuvent être soumis.

Le fait de ne pas figurer dans la liste des communes à risques ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque mais simplement que le niveau de risque ne peut être qualifié de majeur parce que les enjeux notamment humains, sont faibles.

Le DDRM n'est pas un document réglementaire opposable au tiers ; c'est un document de sensibilisation destiné aux responsables et acteurs du risque majeur du département.

Il convient aussi de garder à l'esprit que d'autres aléas non décrits dans le présent document peuvent perturber gravement la vie sociale et économique du département comme une tempête, des chutes abondantes de neige, le verglas, les vagues de froid ou les fortes chaleurs...